
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à l'implantation d'un espace tampon au nord des lots intégrés à la nouvelle zone industrielle I-102. Cette modification se justifie par la présence d'un quartier résidentiel (rue St-Jacques et les Développements Portneuviens) et qu'il y a possibilité que le transit des véhicules lourds à partir de et vers Freneco se fasse dorénavant par l'ouest, via le chemin de contournement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2021 à 19 heures 30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au Conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 8 janvier 2021.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte,
Greffière